

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 2 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 2 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socioculturel de Ouistreham, sous la présidence de M. Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

GESTION DES ELUS – OCTROI DE MANDATS SPECIAUX (permanents) AU MAIRE DE LA COMMUNE

DEL20200602_14

Présents : 29

Pouvoirs :

Votants : 29

Pour : 25

Contre :

Abstentions : 4

Rapporteur : M. Pujol

Le conseil municipal a déterminé plus avant les conditions du remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leur mandat et la compensation de la perte de revenus, le montant du **remboursement s'établissant aux frais réels sur présentation de pièces justificatives dans la limite de 25% au-dessus du barème de la grille forfaitaire.**

Le maire sollicite l'octroi de plusieurs mandats spéciaux permanents pour lui permettre le remboursement des frais qu'il pourrait engager pour le bon déroulement de ses missions (consolidation et stimulation des jumelages, réunions des associations/organismes auxquelles la commune adhère). Ces mandats dits « permanents » sont malgré tout limités à une année.

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide, avec 25 voix pour et 4 abstentions¹, **d'accorder au maire, ou son représentant, un mandat spécial permanent (dans la limite d'une année) et autoriser par conséquent le remboursement des frais engagés par l'élu dans le cadre de l'accomplissement des missions suivantes :**

- ✓ mandat spécial permanent pour la consolidation et la stimulation des jumelages de la commune avec Braine l'Alleud, Angmering et Lohr Am Main ;
- ✓ mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations des associations auxquelles la commune adhère, et notamment (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles adhésions*) :
 - AFCCRE
 - APVF
 - ANETT
 - Commune des Chemins du Mont-Saint-Michel
 - UAMC - Union amicale des Maires du Calvados
 - Fondation "la Route de la libération Europe"
 - Club Magel
 - Route des Abbayes Normandes
- ✓ mandat spécial permanent pour les visites, déplacements et accueils dans le cadre des **parrainages de la commune**, et notamment (*cette liste est à titre d'information et non exhaustive, susceptible d'évoluer dans le cas de nouveaux parrainages*) :
 - Association des Villes Marraines
 - Ville Marraine du Commando Kieffer

¹ MM R. Chauvois, Pat. Chrétien, JY. Meslé et Mme P. Segaud Castex.

- ✓ Mandat spécial permanent pour les remises de prix dans le cadre des **labellisations de la commune**, et notamment (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles labellisations*) :
 - Villes internet
 - Villes actives et sportives
 - Villes et Villages fleuris
 - France Station Nautique
 - Territoires engagés pour la nature
- ✓ Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations des structures auxquelles la commune adhère dans le cadre des **politiques culturelles et touristiques de défense et de promotion du patrimoine local et du territoire régional** (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles adhésions*) :
 - Préfiguration de la gouvernance des "plages du débarquement"
 - Bienvenue en Normandie Premium (opération CCI de Caen)
 - Normandy Welcome
 - Comité du Débarquement
 - Fondation du Patrimoine
- ✓ Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations de la Ligue contre la Cancer

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le - 9 JUIN 2020
Certifiée exécutoire le